



comment obtenir une nationalite rancaise

Par **selmani**, le **02/03/2011** à **22:53**

salut tous le monde alors je m'appelle selmani mohamed né le 04 avril 1986 a Alger de mère française elle s'appelle belhout fatiha né le 08 avril 1966 a saint Étienne (Loire) donc ma mère elle en Algérie de l'age 11ans donc elle est marier avec un algérien donc elle est résider en Algérie donc j'ai pris un rendez vous au consulat de France en Algérie il mont donner une formulaire (la délivrance d'un certificat de nationalité française) donc sa Ve dire j'ai le droit de la faire alor j'ai envoyer cette formulaire a nante avec mes cordonnée (acte de naissance de ma mère +photocopie de ma carte d'identité algérienne) donc qu'elle est le temps maximum pour me donner la nationalité française et moi je suis un étudiant en droit juridique 3éme année alors ma mère elle va monter et nous en peux pas par ce que j'ai une sœur en est un peux presser car notre situation en Algérie et dure alors en a le droit de monter en france je ve juste de l'aide et merci

Par **Domil**, le **02/03/2011** à **23:28**

On ne vous donnera pas la nationalité. Soit vous l'avez déjà et vous voulez le faire constater, soit vous ne l'avez pas et vous ne pouvez l'avoir.
La demande d'un certificat de nationalité française d'une personne née et résidant à l'étranger ne se fait pas à Nantes, mais au tribunal d'instance du 1er arrondissement de Paris (rue des Rentiers)
Il faut fournir la copie intégrale de l'acte de naissance de votre mère et votre copie intégrale de votre acte de naissance

Qu'avez-vous donc demandé à Nantes ?